

En Bref

En Soyons  
semble

## Lettre d'information municipale de Soyons

N°23 - Août 2020

### Forum des Associations le 5 Septembre

Retenez d'ores et déjà la date pour venir à la rencontre des nombreuses associations soyonnaises



**Samedi 5 septembre**

**de 9h à 13h à la Halle de Loisirs du Brégard**

**Plus de 20 associations seront présentes** : sportives, culturelles, animations, bien-être, ... Des animations seront proposées par plusieurs associations et une buvette sera à votre disposition, tenue cette année par l'association C Vitaminé.

**Venez nombreux pour découvrir ce que vous propose la multitude d'associations soyonnaises !**

### Vie communale : salles communales à nouveau disponibles, mais ...



La crise sanitaire n'est toujours pas terminée en France, même si elle semble peu présente au moment où sont écrites ces lignes, sur notre commune.

Depuis le mois de mars, nous avons toujours été particulièrement attentifs à la sécurité sanitaire des Soyonnais, notamment en interdisant un certain nombre de rassemblements ou festivités.

Si, depuis le 17 Juillet, les manifestations sont à nouveau possibles (en respectant les règles en vigueur), nous tenons à rappeler que celles-ci peuvent varier en fonction des directives de la Préfecture. Il en est de même pour la réservation d'installations communales par les associations ou les particuliers, qui peuvent être remises en cause à tout moment si la crise sanitaire l'impose.

### L'eau est précieuse ... économisons la !



Le préfet de l'Ardèche a pris un arrêté de restriction de niveau 2 (alerte) des usages de l'eau en date du 2 juillet 2020 sur les bassins hydrographiques de la Cance, du Doux et de l'Eyrieux / Ouvèze. La commune de Soyons est partiellement concernée par cet arrêté car bien que située sur la zone hydrographique du Doux, la majorité des prélèvements pour les besoins en eau potable et pour l'arrosage s'effectue à partir de la nappe d'accompagnement du Rhône, qui ne fait l'objet pour l'instant que d'une mesure de vigilance.

Toutefois, nous informons toutes les personnes ayant recours à des prélèvements situés en dehors de la nappe du Rhône qu'ils sont soumis à des mesures de restriction, détaillées dans l'arrêté du 2 juillet, consultable en mairie sur le panneau d'affichage ou sur le site de la préfecture via le lien suivant : [http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/ap3\\_alerte\\_cance\\_doux\\_eyrieux\\_2juil2020-2.pdf](http://www.ardeche.gouv.fr/IMG/pdf/ap3_alerte_cance_doux_eyrieux_2juil2020-2.pdf) ou sur le site de la commune : [www.soyons.fr](http://www.soyons.fr).

La problématique du déficit en eau nous concerne tous et il est important que chacun fasse des efforts d'économie d'eau en cette période de sécheresse mais aussi et surtout de manière constante, afin de nous adapter au mieux et au plus vite aux effets du changement climatique.

# Un point sur la fibre à Soyons



Depuis quelques jours vous avez pu voir des panneaux annonçant que les travaux de déploiement de la fibre optique (internet très haut débit) ont démarré sur la commune. Nous vous donnons ci-dessous quelques précisions sous forme de Questions / Réponses :

## Qui gère les travaux ?

Ce réseau public est sous la maîtrise d'ouvrage de Ardèche Drome Numérique (ADN), les travaux étant réalisés par Eiffage Energie Télécom Sud Est, Eiffage Infrastructures Rhône Alpes.

## En quoi consistent les travaux ?

Pour déployer la fibre, le Syndicat ADN va réutiliser au maximum les infrastructures existantes : fourreaux téléphoniques, poteaux téléphoniques et électriques. Lorsque ces infrastructures ne sont pas mobilisables, ADN procède à la réalisation de travaux de génie civil (environ 10% du linéaire en moyenne sur le projet). Ces travaux consistent à creuser de nouvelles tranchées pour y installer des fourreaux, dans lesquels la fibre passera. Les entreprises peuvent ensuite déployer les câbles de fibre optique dans les fourreaux et en aérien, sur les poteaux téléphoniques et électriques ou en façade des bâtiments. Il sera parfois nécessaire de remplacer ou de consolider les poteaux endommagés ou ne pouvant supporter la charge supplémentaire des câbles de fibre optique.

La dernière étape de la phase Travaux consiste enfin à réaliser les branchements optiques : raccordement de la fibre optique dans les locaux techniques préalablement construits et jusqu'au point de branchement optique (PBO), dernier boîtier à proximité des foyers. Le raccordement final de l'utilisateur sera réalisé dès lors qu'il aura souscrit un abonnement auprès d'un opérateur du réseau ADN.

**La durée prévisionnelle des travaux est de 6 à 9 mois.**

## Comment suivre l'avancée du déploiement pour mon habitation ?

Le site [www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite](http://www.ardechedromenumerique.fr/eligibilite) vous permet de renseigner votre adresse postale pour vérifier dans quelle phase de déploiement vous êtes ; vous pouvez également vous inscrire en indiquant votre adresse mail pour recevoir des informations sur l'avancée de la mise en œuvre. Une hotline est également à votre disposition au 0 810 26 07 26.

## Que se passera-t-il une fois les travaux terminés ?

Lorsque les travaux de déploiement du réseau seront achevés (dans 6 à 9 mois), le réseau public ADN sera commercialisé auprès des opérateurs (3 mois). Les offres des fournisseurs d'accès seront par la suite disponibles (**prévision 2<sup>ème</sup> semestre 2021 pour Soyons**).

## Quels seront les opérateurs présents sur le réseau ?

Cette information sera donnée ultérieurement, au moment de l'ouverture commerciale du réseau. Par définition, le réseau d'initiative publique ADN sera ouvert à tous les opérateurs qui le souhaiteront.

## Quel sera le coût de raccordement et d'abonnement au nouveau réseau Fibre ?

Aucun coût lié aux travaux de déploiement ne sera à la charge des particuliers. En revanche, en fonction de leur propre stratégie commerciale, certains opérateurs seront susceptibles de facturer des frais d'accès au service (FAS), incluant la mise à disposition d'une box FTTH et les frais d'activation du service. Au niveau de l'abonnement, les offres Fibre que proposent déjà les opérateurs dans les grandes villes sont de l'ordre de 40 €/mois (pour un débit de 100 Mbps). Le montant variera selon les opérateurs et selon les services supplémentaires proposés en option.

## Comment puis-je m'assurer dès à présent que ma maison pourra être raccordée sans difficultés ?

Les raccordements s'effectueront soit par voie aérienne soit par voie souterraine et emprunteront généralement le même cheminement que les réseaux téléphoniques ou électriques existants. En cas d'adduction souterraine, si les fourreaux d'adduction de votre maison sont cassés ou bouchés à l'intérieur même de votre parcelle privée, il vous appartiendra alors d'effectuer les travaux de remise en état avant tout raccordement au réseau de fibre optique. En cas d'adduction aérienne, il conviendra d'élaguer les arbres alentour.